



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

- Membres afférents au Conseil Municipal : **15** - En exercice : **14** - Présents : **13**
- Absent : Anthony CELERIEN
- Secrétaire de séance : François VILLIEN - Président de séance : Michel GILES, Maire

Ouverture de la séance à 18 h 30

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent :

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2017 est lu et approuvé à l'unanimité.

I. INTERCOMMUNALITE, URBANISME, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE :

1.1 Intercommunalité

Compte rendu du Conseil communautaire du 31 janvier 2017, par Denis Perrin :

- Une équipe de jeunes, qui effectue le service civique, peut venir à Puy-Saint-Martin pour informer sur le tri des déchets, mais aussi sur la mise en place d'un système de troc. Le Conseil municipal se prononce pour une demande d'animation le 8 avril, au cours de la journée citoyenne.
- Au 1er janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) deviendra une compétence obligatoire des EPCI. Pour financer leurs projets, ceux-ci bénéficieront d'importants crédits au titre du Feder, du fonds « Barnier » et des aides de l'agence de l'eau. Ils auront aussi la faculté d'instaurer une taxe, fiscalisée sur les bases locales (redevance sur la gestion des crues).
- Il y aura une aide à la création de logements locatifs sociaux.
- La micro crèche de Soyans va connaître une extension, pour augmenter sa capacité de 10 places. Actuellement, cette crèche accueille trois familles de Puy-Saint-Martin.

1.2 Urbanisme

1.2.1 Demandes d'urbanisme, DIA

- 2 DIA : La SAFER propose son aide à la commune, sur la préemption des terres agricoles. Actuellement, il y a deux terrains en vente : la parcelle ZE26, de 44 hectares avec maison ; un terrain à la pigne que le Département de la Drôme achète pour l'établissement de la déviation. Le Conseil municipal décide de ne pas solliciter la SAFER.

1.2.2 PLU :

- **Bilan de la concertation et arrêt du projet :** Bernard BON rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la révision du Plan Local d'Urbanisme a été réalisée et à quelle étape de la procédure il se situe.

Il rappelle également les objectifs poursuivis par la collectivité qui ont motivé la révision du PLU et qui figurent dans la délibération de prescription de celui-ci :

- La maîtrise de l'urbanisme communal compte tenu de la future caducité du POS actuel
- Le réaménagement du centre-bourg à l'horizon de la construction de la déviation de la RD6 programmée par le Département pour 2018
- Le soutien de la vie associative sur la commune
- La volonté de valoriser le « vivre ensemble » et le cadre de vie
- Le développement touristique

Il précise que les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ont donné lieu, conformément à l'article L123-9, à un débat au sein du conseil municipal.

Il expose le bilan de la concertation dont les modalités étaient précisées dans la délibération de prescription :

- création d'une page sur le site internet de la commune et d'une boîte aux lettres électronique permettant au public de transmettre ses remarques
- mise à disposition d'un registre des observations tenu à la disposition du public à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture habituelles
- organisation de réunions publiques et d'atelier d'urbanisme à thème

- parution d'articles dédiés dans le bulletin municipal et la presse locale
- mise à disposition d'un questionnaire à compléter et à retourner en mairie

Le bureau d'études a pu s'appuyer sur un groupe de pilotage composé d'élus, un groupe de travail composé d'élus et d'habitants. Des réunions ont eu lieu avec les acteurs économiques, les agriculteurs, et les personnes publiques associées. Quatre réunions publiques ont été organisées. Les remarques formulées au cours de ces réunions ont été examinées et prises en compte par le groupe de pilotage.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- tire le bilan de la concertation préalable,
- arrête le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Puy-Saint-Martin.

Les documents produits pour le PLU seront envoyés au Préfet et aux Personnes Publiques Associées qui ont 3 mois pour donner un avis. Ils seront également mis en ligne sur le site de la commune. Ensuite, un commissaire enquêteur doit être désigné pour procéder à une enquête publique. Enfin, des corrections devront être faites pour tenir compte des remarques, ce qui devrait nous conduire à la fin de l'été 2017.

II. JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE, LOGEMENT :

2.1 Vie scolaire et périscolaire

Contrairement à ce qui avait pu être craint, il n'y aura pas de fermeture de classe, dans les écoles de Puy-Saint-Martin et Roynac pour la prochaine année scolaire. S'il y avait eu fermeture, elle aurait probablement affecté l'école de Puy-Saint-Martin.

III. VOIRIE, ASSAINISSEMENT, CADRE DE VIE :

3.1 Travaux

- Achat d'un panneau lumineux

Il est envisagé l'achat d'un panneau lumineux d'informations. Une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire a été faite pour son financement. Sur les 10 000 € demandés, 1 000 € ont été accordés. La commune dispose de deux ans pour réaliser cet achat (devis de 9358 € H.T ; En location, le coût du panneau serait de 150 € par mois).

Le Conseil vote à l'unanimité l'acquisition de ce panneau. Des financements complémentaires seront recherchés.

- Remplacement du camion volé

Le remboursement par l'assurance est de 4.800 €, ce qui est insuffisant pour trouver un véhicule d'occasion de ce type.

- Chauffage de la salle des fêtes

Le nouveau chauffage a été installé. Un mode d'emploi sera affiché à la salle des fêtes.

- Réfection du pont de Chacuse

Les travaux ont commencé. Une réunion de chantier a lieu tous les jeudis. Un élu y assistera.

- Travaux au clocher de l'église

Les abat-sons du clocher sont très détériorés et doivent être changés. Les travaux seront réalisés par les employés communaux.

3.2 Cadre de vie

- Journée citoyenne et solidaire du 8 avril 2017

Une équipe est constituée pour son organisation : Samuel BEDOUIN, Bernard BON, Xavier DU GARREAU, David LAMANDE, Irène MAURIN, Denis PERRIN. Elle sera complétée par des bénévoles.

- Plan de désherbage

Le rendu final de l'étude sera présenté aux élus, et des techniques alternatives de désherbage seront proposées.

IV. VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, TOURISME, ET COMMUNICATION :

4.1 Culture

- L'inauguration des nouveaux locaux de l'École de musique se fera le jour de la fête de la musique, le 21 juin.
- La CCVD, au titre de son action culturelle Fulgurance, propose une tournée circassienne. Une réunion de présentation est organisée le 24 février à la gare à coulisses. Denis PERRIN et Patrick CISTERNE y assisteront.

4.2 Communication

- Le café citoyen, du 11 février, s'est bien déroulé, avec de 40 à 50 personnes, et beaucoup de jeunes. Les thèmes abordés concernaient la sécurité routière, le devenir des locaux préfabriqués, l'éolien, la traversée du village, l'accueil des migrants. Certains thèmes n'ont pu être traités, par manque de temps. La date du prochain café citoyen est fixée au samedi 13 mai de 17h à 19h.
- Une réunion publique d'information des habitants de Puy-Saint-Martin, sera organisée, probablement à l'automne. Ce sera l'occasion de faire un bilan de l'action communale à mi-mandat.

V. FINANCES ET ENERGIE :

5.1 Finances :

- Renégociation des emprunts. A la différence de la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole refuse de rééchelonner les emprunts en cours.
- Vente de la poste. Deux offres à 120 000 € (net). Le conseil délibère, et décide à l'unanimité de vendre le bâtiment à l'acquéreur qui a fait la première offre.
- La décision de location du local-poubelles, situé dans le mur d'enceinte du parc, est reportée à plus tard, la demande du futur locataire n'étant pas ferme.
- Les locations des salles communales rapportent peu. Doit-on en baisser les tarifs ? supprimer le paiement du jour supplémentaire ? Une décision sera prise ultérieurement.

VI. QUESTIONS DIVERSES :

- Le correspondant Défense assistera à l'inspection, par le Commandant de groupement de gendarmerie de la Drôme, de la compagnie de gendarmerie de Pierrelatte le 23 mars.
- Un cirque a fait une demande pour une représentation à Puy-Saint-Martin les 9 et 10 mars.

La séance est levée à 20 h 30.

Prochain conseil municipal, le jeudi 23 mars 2017, à 18 h 30